

MAIRIE de BURGILLE



République Française

CHAZOY - CORDIRON

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 24 MARS 2023

Le VENDREDI 24 MARS 2023,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le vendredi 24 mars 2023, conformément aux articles L.2121-10 et 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie à 20 heures 30, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thierry DECOSTERD, Maire.

Présents : Mme Estelle MATHEVON, M. Stéphane BEURRIER, M. Jérôme CAMUS, M. Alain CHARLES, M. Michel CUSSEY, M. Michel GRUET, M. Guillaume GRUET, M. Sylvain GUYON, M. Hervé PETIT, M. Camille RUPIL

Pouvoirs : Mme Mélody EDELINE (M Thierry DECOSTERD)
M. Fabrice BAZIN (M Stéphane BEURRIER)

Absent excusé : Néant.

Formant la majorité des membres en exercice

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur Guillaume GRUET est désigné pour remplir cette fonction.

**Monsieur le Maire soumet au vote le compte rendu de la séance du 24 février 2023.
et demande l'ajout du point suivant à l'ordre du jour :**

- **Maîtrise d'œuvre réhabilitation bâtiment mairie**

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

1- PRESENTATION DES PROJETS, ROUTE DE MARNAY, ROUTE DE COURCHAPON ET BATIMENT MAIRIE.

Monsieur le Maire présente les différents projets de travaux sur la commune.

Il explique dans un premier temps les travaux de voiries, Route de Marnay et route de Courchapon, dont les montants respectifs sont 90.000,00 € HT et 150.000,00 € HT.

Ensuite, Monsieur le Maire explique les travaux de réhabilitation envisagés sur le bâtiment mairie, ancienne école, préau et cours, le coût pour ces travaux est estimé à 270.140,00 € HT, incluant la maîtrise d'œuvre d'un montant de 23.400,00 € HT.

2- DEMANDE DE SUBVENTION TRAVAUX DES VOIRIES.

Ce point est reporté ultérieurement

3- DEMANDE DE SUBVENTION RENOVATION BATIMENT MAIRIE.

Ce point est reporté ultérieurement

4- MODIFICATION DUREE LOCATION SALLE DES FETES.

Monsieur le Maire fait part qu'il y a lieu de revoir la durée des locations de la salle des fêtes, il propose de supprimer les locations à la journée, les « samedi, dimanche et jour férié », et de modifier le règlement de la salle des fêtes en conséquence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, retient la proposition de Monsieur le Maire et l'autorise à faire les changements sur le règlement intérieur de la salle des fêtes.

Vote : A la majorité : 2 abstentions (Messieurs GRUET Guillaume et PETIT Hervé).

5- VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES.

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux comme suit :

- - -

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

DÉCIDE de ne pas augmenter les taux communaux pour l'année 2023 :

- taxe d'habitation : 12,99 %

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 28,16 %

- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 17,05 %

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Vote : Unanimité**6- BUDGET PRIMITIF 2023.**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif de l'exercice 2023 concernant le budget principal et invite les conseillers municipaux à lui faire part, le cas échéant, de leurs demandes d'explications ainsi que de leurs observations.

**BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE
SECTION FONCTIONNEMENT**

Vote	Dépenses fonctionnement	Recettes fonctionnement
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1.081.163,76	243.356,00
+	+	+

Reports

Restes à réaliser (RAR) de l'exercice précédent		
002 Résultat de fonctionnement reporté		837.807,76
=	=	=
Total de la section de fonctionnement	1.081.163,76	1.081.163,76

SECTION D'INVESTISSEMENT

Vote	Dépenses investissement	Recettes investissement
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	926.500,00	852.218,64
+	+	+

Reports

Restes à réaliser (RAR) de l'exercice précédent	20.000,00	
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		94.281,36
=	=	=

Total de la section d'investissement	946.500,00	946.500,00
--------------------------------------	------------	------------

Total du budget	2.027.663,76	2.027.663,76
------------------------	---------------------	---------------------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2023 de la commune, tel que présenté ci-dessus par le Maire et autorise Monsieur le maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre à hauteur de 7,5 % en section de fonctionnement, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et à hauteur de 7,5 % en section d'investissement.

Vote : Unanimité

7- MAITRISE D'ŒUVRE REHABILITATION U BATIMENT MAIRIE

Monsieur le Maire présente le devis de Maîtrise d'œuvre de « SEGUIN Maîtrise d'œuvre » de BESANCON (Doubs), dont le montant est de 23.400,00 € HT soit 28.080,00 € TTC pour la réhabilitation du bâtiment mairie, ancienne école, logement, préau et cours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, retient l'entreprise « SEGUIN Maîtrise d'œuvre » et autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

Vote : Unanimité

8- QUESTIONS ET INFOS DIVERSES

- Une réflexion est engagée sur le fleurissement de la commune, faut-il faire intervenir une entreprise.
- Monsieur le Maire fait part que Monsieur Michel CUSSEY a démissionné de la commission bois et forêt.

LA SEANCE EST LEVEE A 23 H 00

Le Maire,
M. Thierry DECOSTERD

